REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-619 DU 14 DECEMBRE 1998

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, de l'intérim de Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs des Elections Présidentielles du 18 Mars 1996 ;

VU : Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Pour compter du 14 Décembre 1998, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 14 décembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 autres Ministères 18 Départements 6 SGG 4 JORB 1